

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

| Date de réception : 25/06/2020   | Dossier complet le :<br>25/07/2020  | N° d'enregistrement :<br>20 204 727     |  |  |  |  |  |
|--|---|---|--|--|--|--|--|
|  | 1. Intitulé du projet   |   |  |  |  |  |  |
| Régularisation d'une pisciculture classée Ins niveau de production autorisée   | tallation Classée Pour l'Environnement soumis   | e à Autorisation ayant dépassé son      |  |  |  |  |  |
| 2. Identification du   | (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des)   | pétitionnaire(s)                        |  |  |  |  |  |
| 2.1 Personne physique Nom  | Prénom  |   |  |  |  |  |  |
| 2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale Nom, prénom et qualité de la personne   | EARL PISCICOLE DES PUITS TOURNES<br>MURIEL ET GABRIEL BORDE                                 |   |  |  |  |  |  |
| habilitée à représenter la personne morale  RCS / SIRET 3 8 4 1 7 2 8 0  | 0 5 0 0 1 0 Forme juridique   | Expl. Agricole à Responsabilité Limitée |  |  |  |  |  |
| Joigne   | z à votre demande l'annexe obligatoire  | n°1                                     |  |  |  |  |  |
|  | u des seuils et critères annexé à l'article R. 12<br>imensionnement correspondant du projet | 22-2 du code de l'environnement et      |  |  |  |  |  |
| N° de catégorie et sous-catégorie  | Caractéristiques du projet au regard des<br>Préciser les éventuelles rubriques issues d'au  |   |  |  |  |  |  |
| 1  | Piscicultures d'eau douce : rubrique ICPE n°213   | 0-1                                     |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |
|  | 4. Caractéristiques générales du projet   |   |  |  |  |  |  |
| Doivent être annexées au présent formule   | aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du   | ı formulaire                            |  |  |  |  |  |
| 4.1 Nature du projet, y compris les éventu   | uels travaux de démolition  |   |  |  |  |  |  |
| 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition  Le projet consiste en la régularisation d'une pisciculture Classée Installation Classée Pour l'Environnement soumise à Autorisation ayant dépassé son niveau de production autorisée (Démarche réalisée dans le cadre du Plan de progrès ). La pisciculture a un arrêté d'autorisation de 1992. Depuis 1992, la réglementation et les pratiques sur le site de l'élevage ont évolué. Le présent dossier à pour but de présenter les modifications notables mais non substantielles : Commercialisation des poissons ; la capacité de production a augmenté de 40 t à 55t; l'alimentation en eau a été modifiée sans modifier la quantité d'eau prélevée; les bassins et le fonctionnement sur le site; l'emploi d'oxygène liquide, le stockage de l'aliment, le groupe électrogène L'ensemble des modifications apportées ont eu pour but d'améliorer les conditions environnementales et les conditions de travail sur le site. Cela a permis l'emploi et demi sur le site supplémentaire. |   |   |  |  |  |  |  |
|  |   |   |  |  |  |  |  |

| 4.2 Objectifs du projet  |
|--|
| Le projet vise la régularisation de la situation de la pisciculture vis à vis des ICPE et d'autoriser la pisciculture à fonctionner à sa pleine capacité. Le projet ne prévoit pas de travaux, d'extension ou d'aménagement. Il s'agit d'une régularisation liée aux évolutions réglementaires mais également aux évolutions des pratiques sur le site.  |
| 4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase travaux  |
| Aucun travaux ne seront réalisés sur le site de la pisciculture :  |
| - les prises d'eau par déviation sur l'Airaines sont existantes et ne seront pas modifiées, la quantité d'eau prélevée reste inchangée les bassins sont en bon état et ne nécessitent pas de travaux, - les bâtiments de stockage sont en place et il n'y aura plus de nouvelles constructions, - l'alimentation en oxygène des bassins est déjà en place et ne nécessite aucune modification, - les silos d'aliment sont en place et sont en quantité suffisante, - le groupe électrogène a été changé pour respecter les normes environnementales, - la chambre froide est neuve, - l'alimentation électrique du site est aux normes  Le projet a pour but de déclaré tous les travaux effectués sur le site pour respecter la réglementation et améliorer les conditions de travail. Pour financer ces travaux et permettre l'emploi d'un salarié, la pisciculture a augmenté sa capacité de production de 40t à 55t. Cette augmentation du niveau de productivité de la pisciculture n'engendre pas d'augmentation des niveaux de rejet dans la rivière et reste conforme à l'arrêté du 1er avril 2008. (Confère porter à connaissance partieXI.D.2. 2. Rejets : Contrôles et autocontrôles) |
| 4.3.2 dans sa phase d'exploitation  Dans sa phase d'exploitation la pisciculture continuera les suivis afin de garantir que les niveaux de rejets en rivière sont  |
| conformes.   |
| Les pratiques mises en œuvre tant au niveau de l'élevage que des installations garantissent les niveaux de performances de la pisciculture tout en maîtrisant et réduisant les nuisances pour l'environnement.   |

| 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) d'implantation  Pisciculture des PUITS TOURNES 9, rue de l'Eglise 80270 METIGNY  Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10,11° a) b), c), d), 11° a) b), c), d), 12° a) b) de l'annexe à 12° alieu et de départ : Point de départ : Point de départ : Point d'arrivée : Commune de Laleu : Section ZA et parcelles 56  Joignez à vofre demande les annexes n° 2 à 6  4.7 s'agil-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui X Non X  La Pisciculture des puits tournés (ICPE) - Une étude d'impact a été réalisée lors de l'autorisation de 1992 Laboratoire de transformation avec un agrément communautaire européen en 1995  | 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis?  La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).  L'arrêté d'autorisation de la pisciculture date du 9 janvier 1992.  L'arrêté du 1er avril 2008 fixe les prescriptions applicables aux piscicultures d'eau douce soumises à déclaration au titre de la rubrique 3.2.7.0 de la nomenclature annexée au tableau de l'article R. 214-1 du code de l'environnement.  Le projet de modification de la pisciculture fait l'objet d'un Porter à Connaissance auprès de la Préfecture de la Somme (document annexé).  Ce dossier est suivi par un Comité de Pilotage (regroupant DDPP, DREAL, DDTM, AFB, Syndicat, Agence de l'eau) dans le cadre du Plan de Progrès pour les piscicultures.  4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées  Grandeurs caractéristiques  Valeur(s)  Tonnage de poisson produit / an :  - Autorisation 9 janvier 1992  - Projet de régularisation   |  |   |   |                          |  |  |
|--|--|--|---|---|--------------------------|--|--|
| Pisciculture des PUITS TOURNES 9, rue de l'Eglise 80270 METIGNY  Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a), b), c), d) 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 33°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 1222-2 du code de l'environnement:  Point de départ: Point de départ: Point d'arrivée: Commune de Métigny: Section cadastrale OC parcelles 221, 222, 223, 224 et 225. Commune de Laleu: Section ZA et parcelles 56  Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6  4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale?  La Pisciculture des puits tournés (ICPE) - Une étude d'impact a été réalisée lors de l'autorisation de 1992 Laboratoire de transformation avec un agrément communautaire européen en 1995 | the state of the s |  |   |   |                          |  |  |
| Pisciculture des PUITS TOURNES 9, rue de l'Église 80270 METIGNY  Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement:  Point de départ : Point d'arrivée : Commune de Métigny: Section cadastrale OC parcelles 221, 222, 223, 224 et 225. Commune de Laleu : Section ZA et parcelles 56  Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6  4.7 S'agit-II d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui X Non 4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-II fait l'objet d'une évaluation environnementale ?  La Pisciculture des puits tournés (ICPE) - Une étude d'impact a été réalisée lors de l'autorisation de 1992 Laboratoire de transformation avec un agrément communautaire européen en 1995           |  | Coordonnées g  | éographiques <sup>1</sup>   | Long. <u>0</u> <u>1</u> ° <u>5</u> <u>5</u> | 5'48"83 Lat. 49°56'35"37 |  |  |
| 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non  La Pisciculture des puits tournés (ICPE)  - Une étude d'impact a été réalisée lors de l'autorisation de 1992.  - Laboratoire de transformation avec un agrément communautaire européen en 1995  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et  | Pisciculture des PUITS TOURNES 9, rue de l'Eglise 80270 METIGNY  Cadastre: Commune de Métigny: Section cadastrale OC parcelles 221, 222, 223, 224 et 225. Commune de Laleu: Section ZA et  | et c), 7°a), b) 9°<br>10°,11°a) b),12°,<br>38°; 43° a), b) d<br>I'article R. 122-2<br>I'environnement<br>Point de dépar<br>Point d'arrivée | a),b),c),d),<br>,13°, 22°, 32°, 34°<br>le l'annexe à<br>du code de<br>t : | Long °                                      |                          |  |  |
| 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non  La Pisciculture des puits tournés (ICPE)  - Une étude d'impact a été réalisée lors de l'autorisation de 1992.  - Laboratoire de transformation avec un agrément communautaire européen en 1995  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et  |  |  |   |   |                          |  |  |
|  | 4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant?  4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui Non  La Pisciculture des puits tournés (ICPE) - Une étude d'impact a été réalisée lors de l'autorisation de 1992 Laboratoire de transformation avec un agrément communautaire européen en 1995  4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et   |  |   |   |                          |  |  |

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

| Le projet se situe-t-il :   | Oui | Non | Lequel/Laquelle ?  |
|---|-----|-----|--|
| Dans une zone naturelle<br>d'intérêt écologique,<br>faunistique et floristique de<br>type I ou II (ZNIEFF) ?  | X   |     | ZNIEFF de type 1 (80VIM105). Située sur la rivière de l'Airaines, la ZNIEFF repose sur la présence, de frayères naturelles à Truite fario (Salmo trutta fario). Les fortes pentes et la température fraîche des eaux du ru offrent des conditions favorables à l'installation d'un peuplement salmonicole, en aval de la pisciculture. Les frayères actives sont situées à Longpré-les-Corps-Saints (après le pont SNCF) en aval de la pisciculture. |
| En zone de montagne ?   |     | X   |  |
| Dans une zone couverte<br>par un arrêté de<br>protection de biotope ?   |     | ×   |  |
| Sur le territoire d'une commune littorale ?   |     | X   |  |
| Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional? |     | X   |  |
| Sur un territoire couvert par<br>un plan de prévention du<br>bruit, arrêté ou le cas<br>échéant, en cours<br>d'élaboration ?                                    |     | X   |  |
| Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable?                          |     | X   |  |
| Dans une zone<br>humide ayant fait l'objet<br>d'une délimitation ?  |     | X   | La carte des Zones à Dominante Humide(ZDH) réalisée par l'AEAP au 1/50 000 dans le cadre du SDAGE n'inscrit pas la pisciculture en ZDH.  |

| Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ? |     | X   |  |
|---|-----|-----|--|
| Dans un site ou sur des sols<br>pollués ?   |     | X   |  |
| Dans une zone de répartition des eaux ?   |     | X   |  |
| Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?   |     | X   |  |
| Dans un site inscrit ?  |     | X   |  |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :  | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ?  |
| D'un site Natura 2000 ?   |     |     | Le site de la pisciculture est situé à :<br>- 9,5 km de la zone NATURA 2000 FR2212007,<br>- 9,5 km de la zone NATURA 2000 FR FR2200355,<br>- 10,8 km de la zone NATURA 2000 FR2200363. |
| D'un site classé ?  |     | X   |  |

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

## 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

|                | oléter le tableau suiva   | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel  |
|----------------|---|-----|-----|--|
|                | Engendre-t-il des<br>prélèvements<br>d'eau ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?   |     | ×   |  |
| Ressources     | Impliquera-t-il des<br>drainages / ou des<br>modifications<br>prévisibles des<br>masses d'eau<br>souterraines ?   |     | X   |  |
| Ressources     | Est-il excédentaire<br>en matériaux ?   |     | ×   |  |
|                | Est-il déficitaire en<br>matériaux ?<br>Si oui, utilise-t-il les<br>ressources naturelles<br>du sol ou du sous-<br>sol ?  |     | X   |  |
|                | Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques? |     | X   |  |
| Milieu naturel |   |     |     | Les distances du site vis-à-vis des zones NATURA 2000 ainsi que leu situation<br>de la zone Natura 2000 sur un autre bassin versant permettent d'affirmer<br>qu'aucun habitat ne sera affecté par le projet de la Pisciculture des Puits<br>Tournés. |

|           | Est-il susceptible<br>d'avoir des<br>incidences sur les<br>autres zones à<br>sensibilité particulière<br>énumérées au 5.2 du<br>présent formulaire ? |             | X |  |
|-----------|--|-------------|---|--|
|           | Engendre-t-il la<br>consommation<br>d'espaces naturels,<br>agricoles, forestiers,<br>maritimes ?   |             | X | La pisciculture est existante et aucune nouvelle emprise n'est prévue.   |
|           | Est-il concerné par<br>des risques<br>technologiques ?   |             | × | La commune de Métigny n'est pas concernée par aucun PPRT.  |
| Risques   | Est-il concerné par<br>des risques naturels ?  |             | X | L'Airaines est caractérisée par des débits stables avec des étiages soutenus et<br>des crues de faibles intensités. La pisciculture est située à 300 mètres des<br>sources.  |
|           | Engendre-t-il des<br>risques sanitaires ?<br>Est-il concerné par<br>des risques<br>sanitaires ?  |             | X | La pisciculture utilise une ressource naturelle qui est principalement l'eau de la rivière en amont. Cette dernière doit être de qualité sans risque sanitaire afin de garantir la qualité sanitaire du poisson produit.  Enfin, afin de ne pas créer de risques sanitaires en aval, la pisciculture a mis en place des mesures de suivi sanitaire, de règles d'hygiène et de protocole de désinfection. |
|           | Engendre-t-il des<br>déplacements/des<br>trafics   | ×           |   | Le trafic routier induit par l'activité est relativement faible. Il est lié<br>majoritairement au transport des poissons en camion ( enlèvements des<br>poissons, équarrissage, livraisons en aliment) et au passage de véhicules<br>légers(vétérinaires, entretiens/réparations, personnel du site).  |
| Nuisances | Est-il source de<br>bruit ?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>sonores ?   | $\boxtimes$ |   | L'activité piscicole génère quelques bruits et vibrations, essentiellement liés à<br>la circulation des camions.<br>Le fonctionnement permanent des dispositifs d'aération des bassins est<br>également une source de bruit identifié sur le site. Le bruit est généré par le<br>fonctionnement des moteurs électriques et du remous de l'eau qu'ils<br>provoquent dans les bassins.                     |

|           | Engendre-t-il des<br>odeurs ?<br>Est-il concerné par<br>des nuisances<br>olfactives ?                  |   | X | L'activité piscicole n'est pas caractérisée par de mauvaises odeurs.<br>Toutefois, des mesures d'hygiènes et de conduite d'élevage permettent de<br>réduire le risque de "mauvaises odeurs"; c'est notamment l'enlèvement<br>quotidien des poissons morts dans les bassins et leur stockage réfrigéré.  |
|-----------|--|---|---|---|
|           | Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?                                    |   | X |   |
|           | Engendre-t-il des<br>émissions lumineuses<br>?<br>Est-il concerné par<br>des émissions<br>lumineuses ? |   | X |   |
|           | Engendre-t-il des<br>rejets dans l'air ?   |   | X |   |
|           | Engendre-t-il des<br>rejets liquides ?<br>Si oui, dans quel<br>milieu ?                                | X |   | La pisciculture rejette les eaux (de la rivière ) ayant traversés les bassins de la pisciculture dans la rivière l'Airaines. Les niveaux de rejets ainsi que leur qualité sont suivis très régulièrement et enregistrés, des seuils de rejets sont fixés par l'arrêté du 1 avril 2008. Malgré l'augmentation de production du site, les niveaux de rejets restent inférieurs aux seuils fixés par l'arrêté. |
| Emissions | Engendre-t-il des<br>effluents ?   |   |   | La charge en poisson des bassins et le courant d'eau qui y passe ne permettent pas la décantation dans les bassins. Il y a aucune boue. Les éléments retirés des bassins lors de leur nettoyage sont principalement des algues (1 à 2 brouettes) qui sont compostés dans le jardin et disparaissent en très peu de temps.   |
|           | Engendre-t-il la<br>production de<br>déchets non<br>dangereux, inertes,<br>dangereux ?                 | X |   | Comme toute activité il y a productions de déchets. Un schéma de stockage et d'élimination des déchets est en place en fonction de la nature de ces déchets : cadavres, emballages, déchets de soins vétérinaires Les filières d'éliminations agréées sont utilisées.   |

| Patrimoine /                 | Est-il susceptible de<br>porter atteinte au<br>patrimoine<br>architectural,<br>culturel,<br>archéologique et<br>paysager?  | × | La pisciculture existe depuis près de cent ans elle s'est fondue dans le<br>paysage.<br>Aucune construction ne sera réalisée, garantissant le maintien de cette<br>intégration. |
|------------------------------|--|---|---|
| Cadre de vie<br>/ Population | Engendre-t-il des<br>modifications sur les<br>activités humaines<br>(agriculture,<br>sylviculture,<br>urbanisme,<br>aménagements),<br>notamment l'usage<br>du sol? | X |   |
| 6.2 Les incide approuvés     |  |   | sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou  |
|                              | l'aménagement en amo<br>ers pourraient avoir un  |   | culture, le long de l'Airaines, n'a été identifié.<br>ur la pisciculture.   |
|                              |  |   |   |
|                              |  |   |   |
|                              |  |   |   |
|                              |  |   |   |
|                              |  |   |   |
| Oui Oui                      | Non Si oui, décr   |   | nt-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?   |
|                              |  |   |   |
|                              |  |   |   |
|                              |  |   |   |
|                              |  |   |   |

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

La pisciculture de l'Airaines existe depuis presque 100 ans et ne subira plus de modification (ni aménagements, ni travaux).

Elle a augmenté ses capacités de production grâce à des bonnes pratiques dans la gestion du site entretien et modernisation des équipements...

L'augmentation de production, aujourd'hui effective, n'a pas eu d'effet d'augmentation des nuisances sur l'environnement naturel et humain.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La pisciculture de l'EARL DES PUITS TOURNES de Métigny a su développer sa productivité en raisonnant ses interventions et en limitant les aménagements, en se basant sur des bonnes pratiques d'élevage.

Soucieuse de la préservation de la qualité de son environnement et plus particulièrement de l'eau de la rivière l'Airaines, la pisciculture analyse régulièrement ce milieu afin de permettre à son activité de perdurer et d'évoluer.

Une évaluation supplémentaire au cadre réglementaire ICPE existant ne semble pas opportune, sachant que l'augmentation de productivité fera également l'objet d'un porter à connaissance auprès du Préfet (joint au présent dossier).

#### 8. Annexes

## 8.1 Annexes obligatoires

|   | s. i Annexes obligatories  |            |
|---|--|------------|
|   | Objet  |            |
| 1 | Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;   | X          |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;   | $ \times $ |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;   |            |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;  | X          |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau; | X          |
| 6 | Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.  |            |

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet          |   |                 |  |  |  |  |  |  |  |
|----------------|---|-----------------|--|--|--|--|--|--|--|
| Porter à conna | issance.  |                 |  |  |  |  |  |  |  |
|                |   |                 |  |  |  |  |  |  |  |
|                |   |                 |  |  |  |  |  |  |  |
|                |   |                 |  |  |  |  |  |  |  |
|                |   |                 |  |  |  |  |  |  |  |
|                |   |                 |  |  |  |  |  |  |  |
|                |   |                 |  |  |  |  |  |  |  |
|                |   |                 |  |  |  |  |  |  |  |
|                | 9. Engagement et sig  | nature          |  |  |  |  |  |  |  |
| Je certifie su | r l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus             | ×               |  |  |  |  |  |  |  |
|                |   |                 |  |  |  |  |  |  |  |
| Fait à         | Métigny   | le, 18 mai 2020 |  |  |  |  |  |  |  |
|                | EARL PISCICOLE,   |                 |  |  |  |  |  |  |  |
|                | EARL PISCICOLE DES PUITS TOURNÉS 9, rue de l'Église 80270 METIGNY |                 |  |  |  |  |  |  |  |
| Signature      | 80270 METIGNY<br>03.22.29.45.90 - Fex 03.22.29.36.72              |                 |  |  |  |  |  |  |  |
|                | RCS D 384 172 805   |                 |  |  |  |  |  |  |  |